

Identification du module

Personnes ciblées : Installateur / installatrice sanitaire CFC ou personnes au bénéfice d'une formation équivalente.

Temps indicatif : Pour un traitement méthodique-didactique approprié du module, nous recommandons aux prestataires de planifier environ 32 heures de cours (~ 43 leçons de 45 min).

1. Compétences

Après avoir réussi l'examen du module, vous êtes en mesure de planifier une unité relativement petite dans le domaine de la salle de bains ou de la cuisine selon les standards actuels, les mesures de protection contre le bruit et les prescriptions en vigueur, tout en garantissant une disposition optimale et une utilisation efficace de l'espace ; vous êtes ensuite capable de mettre en œuvre votre planification dans la pratique.

2. Sujets / objectifs

- Sujet :** 1. **Systèmes**
- Objectifs : 1.1 Vous comparez les systèmes courants (C4).
- Sujet :** 2. **Planification**
- Objectifs : 2.1 Lors de la planification, vous tenez compte des dernières normes et directives (C4).
2.2 Vous définissez une disposition optimale (C4).
2.3 Vous tenez compte des prescriptions en vigueur (C4).
- Sujet :** 3. **Mise en œuvre**
- Objectifs : 3.1 Vous placez les appareils selon les dernières méthodes de la technique de montage (C3).
3.2 Vous installez toutes les conduites selon les derniers développements de la technique (de travail) (C3).
- Sujet :** 4. **Systèmes de fixation**
- Objectifs : 4.1 Vous distinguez les différents systèmes de fixation (C4).
4.2 Vous utilisez les différents systèmes de fixation (C3).
4.3 Vous déterminez les systèmes de fixation adaptés en fonction du domaine d'application (C5).
- Sujet :** 5. **Protection contre le bruit**
- Objectifs : 5.1 Vous appliquez les mesures nécessaires en matière de protection contre le bruit, en tenant compte des normes et directives en vigueur (C3).

3. Examen du module / aides

Vous terminez le module par un examen pratique de 360 minutes. L'ensemble des documents écrits sont autorisés à l'examen. Une partie de l'examen du module peut être effectuée sans documents écrits.

4. Validité du certificat de module

Le certificat de module est valable pendant 5 ans.